



Statuts

Définition

Le RIFRESS est le Réseau international francophone pour la responsabilité sociale en santé.

Article I – Mission, buts et objectifs

I.1 – MISSION

La responsabilité sociale (RS) en santé consiste à répondre au mieux aux besoins et défis de santé des citoyens et de la société.

Elle suppose la triade suivante : une identification de ces besoins et défis, une adaptation des missions des organisations et institutions pour y parvenir et un suivi assurant que les mesures prises produisent le meilleur impact sur la santé, dans un esprit de qualité, d'équité, de pertinence et d'efficacité des services.

Elle fait appel à une approche systémique pour comprendre et agir sur les déterminants de santé dans le but d'améliorer le bien-être des citoyens et des populations, en examinant les missions et les interactions entre les institutions concernées.

Elle vise un réajustement des modes de fonctionnement des institutions pour un meilleur impact sur la santé en adaptant leurs actions de formation, de recherche et de services aux besoins prioritaires de santé de la société, et en développant un partenariat avec les principaux acteurs de santé, tant au niveau local, national qu'international.

Elle tend aussi à répondre aux défis majeurs qui existent à l'échelle nationale et mondiale, grâce à une approche globale des problèmes, à une meilleure concertation entre les acteurs de santé, tendant vers une démonstration d'impact, d'utilisation efficace des ressources, de participation citoyenne, de transparence et de solidarité internationale.

I.2 – BUTS

- Promouvoir l'action concertée des principaux acteurs en santé, notamment, les autorités publiques et sanitaires, les organisations de soins de santé, les institutions académiques, les associations professionnelles et la société civile, autour des valeurs de qualité, d'équité, de pertinence et d'efficacité des soins de santé.
- Améliorer la contribution des acteurs de santé pour un système de santé efficace, juste et pérenne.
- Contribuer à la transformation des institutions académiques et des écoles de professionnels de santé pour une meilleure adéquation de leurs programmes respectifs de formation, de recherche et de services aux besoins et défis prioritaires de santé des citoyens et de la société.



Statuts

I.3 – OBJECTIFS

Objectif 1 : Plaidoyer

Assurer un large plaidoyer en faveur de la responsabilité sociale en santé auprès des décideurs politiques, des gestionnaires de santé, des professionnels de santé, des institutions académiques et écoles ainsi qu'auprès de la société civile pour une meilleure réponse aux besoins de santé prioritaires, actuels et futurs, des populations.

Objectif 2 : Formation

Sensibiliser et former les cadres du système de santé, notamment les responsables d'institutions académiques (recteurs, doyens, chefs de département, enseignants, chercheurs) et les autres acteurs de santé aux principes et méthodes de responsabilité sociale en santé ainsi qu'aux stratégies pour leur application concrète dans leurs domaines d'action.

Appuyer la réorientation ou l'amélioration des programmes de formation, de recherche en général et de prestation de services de santé en lien avec les principes de responsabilité sociale.

Objectif 3 : Recherche

Initier et soutenir la recherche relative à la responsabilité sociale en santé (théorisation, élaboration de mesures, évaluation d'impact,...) en proposant une approche méthodologique appropriée.

Animer une communauté de chercheurs sur le terrain et favoriser l'émergence de projets de recherche collaboratifs impliquant les principaux acteurs de santé dans le but de répondre de façon efficiente aux problèmes de santé prioritaires dans un territoire.

Objectif 4 : Évaluation – Accréditation

Proposer aux partenaires concernés des instruments de mesure de leur responsabilité sociale en santé, notamment par des indicateurs de processus, de résultats et d'impacts sur les services de santé et la santé de la population.

Promouvoir au niveau international une harmonisation des normes et des processus d'accréditation incluant le concept de responsabilité sociale en santé, tout en veillant à la spécificité du contexte national.

Objectif 5 : Échanges

Pratiquer une stratégie active d'échanges et de collaboration entre les membres du RIFRESS d'une part et, d'autre part, avec les organisations nationales et internationales intéressées par les mêmes objectifs que ceux du RIFRESS.



Statuts

Objectif 6 : *Partenariats*

Développer des partenariats entre les principaux acteurs de santé au niveau local, régional et national, notamment dans un territoire donné, pour une action performante ciblée vers un problème de santé prioritaire et ce, par un partage optimal des rôles et des obligations de chacun.

Article II – Membres et Partenaires

II.1 – MEMBRES

Toute personne, institution, organisation partageant les buts et objectifs du RIFRESS et à jour d'une cotisation annuelle peut en devenir membre. La demande d'adhésion doit être adressée au Secrétariat Général.

Les membres du RIFRESS sont consultés sur la politique menée par le RIFRESS, ses priorités d'action et ses alliances. Ils participent aux décisions émanant de l'AG et au vote lors de l'AG.

Un membre du RIFRESS peut participer à des réalisations du RIFRESS, soit comme membre d'un des groupes thématiques, soit comme membre du Bureau du RIFRESS. Il est associé à des réunions de planification ou d'évaluation.

II.2 – PARTENAIRES

Le RIFRESS collabore avec des organisations partenaires poursuivant les mêmes buts généraux que le RIFRESS. Cette collaboration, à caractère scientifique, social ou humaniste, peut se faire sous forme de concertation sur des stratégies d'action, échange d'informations et/ou développement de projets spécifiques.

Article III – Structure organisationnelle

III.1 – ASSEMBLEE GENERALE

- L'Assemblée générale (AG), composée des membres du RIFRESS à jour de leur cotisation, est l'autorité suprême du RIFRESS.
- L'AG examine les différents rapports du Comité de Direction (CD). Elle s'assure que ces rapports contribuent à la réalisation des buts et objectifs du RIFRESS.
- Elle approuve les dits rapports et le budget provisionnel.
- Elle peut proposer des projets futurs.
- Elle nomme un Comité de Direction (CD) dont la composition et les fonctions sont décrites ci-dessous.
- Elle se réunit tous les trois ans. Le lieu et la date de l'AG sont fixés par le comité de direction et sont transmis aux membres au moins 6 mois à l'avance. Les ordres du jour et comptes rendus sont diffusés à tous les membres du RIFRESS au moins un mois avant la réunion convoquée.
- Elle adopte et révisé au besoin les statuts du RIFRESS.



Statuts

III.2 – COMITE DE DIRECTION

Composition

- Le Comité de direction est composé d'un président, du secrétaire général (SG), du secrétaire général adjoint (SGA), du président du Comité scientifique (CS), du président du Comité Communication (CC), et du président du Comité Trésorerie (CT). Ces membres sont élus en Assemblée Générale pour une période de 3 ans renouvelable.
- Le comité de Direction comprend également de 8 à 12 membres cooptés par les membres élus du Comité de Direction..
- Les membres cooptés du Comité de direction sont nommés pour la base de leur expertise, leur capacité d'intervention et leur engagement en matière de responsabilité sociale en santé, au niveau local, national ou international. Ils prennent une part active dans le développement du RIFRESS.
- La composition du Comité de direction veillera à refléter, autant que possible, la représentation des membres du dit « Pentagone du partenariat », la diversité géographique et la particularité du genre.

Fonctions

- Le Comité de direction détermine l'orientation générale et priorise les actions du RIFRESS en fonction de la mission, des buts et objectifs du RIFRESS tels que définis dans les statuts et en fonction des besoins exprimés par ses membres.
- Il organise le plaidoyer pour le développement du RIFRESS dans la francophonie et engage des relations de partenariat avec des organisations internationales partageant une même vision et perspective d'action.
- Il veille à la mise en œuvre de la stratégie d'action du RIFRESS par les différents Comités : Scientifique, Communication, Trésorerie .
- Il veille à l'harmonisation et à la fertilisation croisée entre les Comités.

III.3 – FONCTIONS DU PRESIDENT

- Le président assure la représentation du RIFRESS, son plaidoyer et son rayonnement au sein de la francophonie internationale et ses rapports de collaboration avec toute organisation nationale et internationale susceptible de partager une même vision de la responsabilité sociale en santé.
- Il préside l'Assemblée Générale et participe à l'ouverture officielle des Congrès du RIFRESS
- Il est membre des différents Comités constitutifs du Comité de Direction et participe au besoin à leurs projets et réunions.



RIFRESS

Réseau international francophone
pour la responsabilité sociale
en santé

Statuts

III. 4 – FONCTIONS DU SECRETAIRE GENERAL

Préambule : Le Secrétaire Général est assisté d'un personnel administratif de soutien, selon les termes d'une entente que le Comité de direction du RIFRESS a convenu avec une institution-hôte du secrétariat général. En concertation avec le Comité de Direction, il pourra s'adjoindre les services de toute autre personne pour accomplir ses fonctions.

- Le Secrétaire Général opérationnalise les décisions du Comité de direction
- Veille à la coordination générale des actions des différents Comités : Comité Scientifique (CS), Comité de Communication (CC), Comité Trésorerie et levage de fonds(CT).
- Prépare l'agenda des réunions du Comité de direction, rédige et diffuse les comptes rendus des réunions.
- Convoque l'Assemblée générale et y présente un rapport annuel du RIFRESS incluant actions accomplies et planifiées.
- Est chargé d'obtenir des ressources nécessaires, humaines et financières pour le fonctionnement optimal du RIFRESS.
- Participe à une communication régulière avec les membres du RIFRESS et entre le RIFRESS et les organisations partenaires du RIFRESS par l'intermédiaire du site RIFRESS et de tout autre média disponible.
- Assure le plaidoyer du RIFRESS au niveau national et international en concertation avec le Président et le Comité de Communication.
- Promeut l'échange et la collaboration avec toute personne ou organisation dont les objectifs sont proches de ceux du RIFRESS.

III.5- FONCTIONS DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

Le Secrétaire Général Adjoint assistera le Secrétaire Général et assumera au besoin ses fonctions par délégation.

III.6- – FONCTIONS DU PRESIDENT DU COMITE SCIENTIFIQUE

- Assure la coordination générale des travaux des groupes thématiques.
- Aide à l'énoncé des objectifs et projets des groupes thématiques en assurant la pertinence avec les buts et objectifs du RIFRESS.
- Participe au suivi des activités des groupes thématiques par des consultations périodiques avec les coordonnateurs, individuellement et collectivement.
- Aide à la publication et la diffusion des activités des groupes thématiques
- Planifie et participe à l'organisation des congrès du RIFRESS.
- Assiste le président du comité scientifique du Congrès dans l'élaboration du programme et la sélection des communications.
- Fait appel à des conseillers extérieurs suivant les besoins.
- Organise et réunit périodiquement un comité scientifique et délègue des tâches spécifiques à ses membres.



Statuts

III.7- – FONCTIONS DU PRESIDENT DU COMITE DE COMMUNICATION

- Tient à jour et enrichit le fichier des membres, collaborateurs et organisations partenaires du RIFRESS.
- Diffuse périodiquement auprès de ces mêmes publics des informations pertinentes relatives aux activités et projets du RIFRESS.
- Elabore des communiqués de presse.
- Veille à la préparation d'affiches, dépliants et autres supports d'information relatives aux activités du RIFRESS.
- Coordonne les activités de publication du RIFRESS : actes des congrès, alimentation et animation du site RIFRESS ou autre média.
- Organise et réunit périodiquement un comité de communication et délègue des tâches spécifiques à ses membres.

III.8- – FONCTIONS DU PRESIDENT DU COMITE DE TRESORERIE

- Propose un budget de fonctionnement annuel du RIFRESS
- Tient à jour le registre des entrées et des dépenses
- Soumet pour approbation un projet de dépense non prévu au budget de fonctionnement au Comité de direction, au cas échéant au Secrétaire Général
- Soumet le rapport financier à l'Assemblée générale
- Assure la veille des appels à projets
- Rédige des demandes d'allocation budgétaire
- Organise le système de donation
- Met en place, organise et réunit périodiquement un comité de levée de fonds et délègue des tâches spécifiques à ses membres

III.9- FONCTIONS DU COORDINATEUR D'UN GROUPE THEMATIQUE

- Constitue un groupe de membres engagés à contribuer concrètement aux projets du groupe.
- Veille à une diversité des membres conformément à la vision du RIFRESS.
- Propose des projets et sollicite des idées de projet de nature stratégique ou méthodologique pour le bénéfice des membres du RIFRESS.
- Définit des objectifs à atteindre et un calendrier d'actions.
- Obtient le soutien du président du Comité Scientifique dans la conduite des projets .
- Communique périodiquement sur le site RIFRESS ou autre média toute information relative au thème, émanent du groupe ou d'ailleurs.
- Organise et réunit périodiquement le groupe thématique et délègue des tâches spécifiques à ses membres.